Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260930-DCM2026300908-DE

commune de BOHARS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM2026/30.09.08

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MADEC, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Procurations : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/09/2026

Etaient présents : Jean-Luc MADEC, Jean-Yves L'HOSTIS, Morgane BALCON, Arnaud BAUDOUIN, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Christine FRANCES, Caroline MORVAN, Sylvia CHAFFARA, Elisabeth LE GOFF, Caroline LEMAIRE, Jean-Marc MEVEL, Yvonne MADEC, Armel GOURVIL, Myrtil CARBILLET, Jean-Philippe AUDIC, Yann LE GALL, Anna EDELMAYER, Alexandre LAVIE, David MORVAN, Jean-Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Claire BELMON, Maurice JOLY

Absents excusés et représentés : Auriane ISIDORO (procuration donnée à Jean-Philippe AUDIC), Mathias BOLLAERT (procuration donnée à Maurice JOLY), Stéphanie CORRE (procuration donnée à Arnaud BAUDOUIN)

A été élue secrétaire de séance : Arnaud BAUDOUIN

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Des modifications doivent être apportées au budget principal afin de prendre en compte un certain nombre de dépenses non prévues initialement dans le budget en section de d'investissement,
Madame EDELMAYER propose la liste suivante pour l'achat d'un fourgon électrique, des stores thermiques pour la crèche et du matériel informatique :

Décision modificative budget commune de Bohars n°2 du 30/09/2026				
Opération	**Article**	**Fonction**	**Libellé**	**Montant crédit dépense**
Dépenses investissement				
20	2313	325	FIN DE L'OPERATION	-19 000,00
109	2188	4213	STORES MULTI ACCUEIL	6 000,00
19	21838	020	MATERIEL INFORMATIQUE	4 000,00
19	2188	020	ECRAN PLAT BUREAU DU MAIRE	1 000,00
OPNI	21828	020	ACQUISITION FOURGON ELECTRIQUE ST	8 000,00
Total dépenses investissement				**0,00**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260930-DCM2026300908-DE

Avis de la commission Finances – Personnel – Administration Générale – Intercommunalité : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORTEUR : Anna EDELMAYER

La secrétaire de séance

Fait en mairie le 30 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le maire,

Jean Luc MADEC

MAIRIE DE BOHARS 29820 (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.